



Groupement des Professionnels du Canyon des Pyrénées-Orientales

2, Chemin de la Bernouze – 66610 Villeneuve de la Rivière – www.gpc66.fr

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GPC66

Du 22 Novembre 2013 à Pollestres à 18h30

Assemblée :

Nombre de votants : 11

La majorité absolue est de 6 voix.

Présents :

DAMAGGIO Marc, DURBET Jérôme, GUITARD Jean, LAFFONT Alain, MONDIÉ Michel, MOULIN Marc, NOEL Elsa, ROLLOT Marco, ROCQUE Thierry, SIMON Arnaud, VILALLONGUE Jean., QUERO Christophe,

Excusés :

DELAPACE Agathe, SOL Jean-louis, SUBIRATS Jean, Fred PASCAL, AUMASSON Norbert, PHILIPPE Lionel.

Ordre du Jour :

Inscription des candidats au Comité Directeur

1. Rapport moral du Président, du Secrétaire, du Trésorier
2. Bilan Financier
3. Modification des statuts : Adresse, Dénomination, Bureau, Quorum (présentez en annexe de la convocation)
4. Vote des cotisations
5. Présentation et vote du règlement intérieur.
6. Election du Comité Directeur
7. Proposition et élection du Président
8. Présentation du Bureau
9. Sud de France
10. Questions diverses

Ouverture de l'Assemblée Générale à 18h30 :

1. Rapport moral :

Tout d'abord je voudrais mettre en exergue la richesse du travail exécuté .Comme j'ai eu l'habitude de le faire dans mes missions à responsabilité, j'ai laissé les membres du bureau agir dans le cadre de leur délégation en toute confiance. Un véritable travail d'équipe a vu le jour, la collaboration à été constante entre les membres du bureau. Un grand merci à tous. Grâce à notre travail le GPC se positionne comme l'interlocuteur incontournable du Canyon sur le département. Attention toutefois cette position de leadership peu se perdre très rapidement. Cette année a été particulièrement riche en événements et en réalisations.

Événements:

1) A notre grande surprise la DDCS se désolidarise du projet de mise en œuvre des panneaux, en représailles sans doute à notre charge concernant le travail des étrangers sur le département en 2012. Chacun jugera à sa juste valeur cette prise de position!

2) Ensuite, à notre grande surprise, encore une fois, en Mars, nous découvrons l'existence d'un arrêté préfectoral d'interdiction temporaire de la pratique du Canyon et ceci sans aucune concertation préalable. Nous avons réagis violemment a cet état de fait avec en premier lieu la mobilisation des médias l'INDEP et FR3. J'ai adressé immédiatement un courrier au Préfet pour lui faire part de notre surprise et du manque de concertation évident. Ce dernier m'a répondu qu'il prenait notre demande en considération. Pour faire court, l'arrêté a été modifié et sa prolongation c'est faite en collaboration avec le GPC66. A ce titre vous trouverez dans un autre courriel une note que j'ai réalisée à ce sujet.

3) Le rééquipement des canyons (LLECH ANELLES GALAMUS) a représenté un travail colossal tant en investissement personnel que financier. Changement de brochures, de câbles, mise en place d'échelles de niveaux, panneau à Galamus (En présence de FR3) ETC.....

Je profite de cette allusion à FR3 pour vous dire que le SAVOIR FAIRE et indissociable du FAIRE SAVOIR. Sinon nous restons dans l'anonymat, ce qui nous rend invisible au regard de nos partenaires divers et surtout institutionnels. Nos politiques l'ont très bien compris et ne manque pas de nous le faire savoir sur le bord des routes.

4) La prolongation de la pratique jusqu'au 20 Octobre est aussi un événement marquant. Il conviendra lors de cette AG dans étudier sa portée.

5) La concurrence des étrangers a été prise en compte par la DDCS. Eu égard au peu de contrôles

effectués et au nombre important d'étrangers que nous avons croisé nous sommes en droit de nous poser des questions

6) Un grand merci à Jean, Arnaud et Marc ROLLOT pour l'organisation du méchoui chez ce dernier.
Excellente initiative conviviale et fédératrice.

7) Le nettoyage des parkings LLECH, ANELLES, GALAMUS

8) le dossier " SUD DE FRANCE" qui avance doucement mais dans le bon sens.

Voilà les faits marquants de cette saison riche, j'espère n'avoir rien oublié.

Comme je vous l'avais fait savoir je mets fin à mes fonctions lors de cette AG. Lorsque vous m'avez demandé de prendre la présidence du GPC66 je savais pertinemment que vous attendiez de moi que je fasse bouger les choses. J'ai donc agis en conséquence, en sachant pertinemment ce à quoi je m'exposai.

Ma première charge a été le travail des étrangers en 2012, puis en 2013 contre l'arrêté Préfectoral du mois de Mars. Je suis donc rentré en conflit direct avec mon ancienne institution. De traître je suis devenu l'homme à abattre.

Toutefois je ne regrette rien, j'ai trop vécu le fait d'appliqué des ordres administratifs incohérents.

Il est important que nos dirigeants administratifs comprennent que les MODES DE GOUVERNANCES ont changés, que l'Etat tutélaire n'est plus et que la concertation est de mise.

Toutefois le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres. Je m'explique.

J'ai attiré sur ma personne les foudres de la DDCS, qui m'a cloué au pilori et refuse maintenant tous dialogue avec moi. (écrit et verbal) Cela me laisse d'une froideur absolu et démontre bien l'état d'esprit qui règne à la DDCS.

Ceci a eu une conséquence attendu, mais qui a dépassé mes attentes. En espèrent me mettre en porte à faux et semer la discorde entre nous (le piège était grossier et je n'y pas prêter cas), la DDCS a choisis Jean VILLALONGUE comme interlocuteur officiel et a subitement portée une oreille attentive à nos revendications.

Jean est devenu l'interlocuteur incontournable, il est systématiquement consulté. Ceci a eu pour effet, entre autre, suite à une de ces demandes, du remarquable travail de négociation qu'a effectué la DDCS (oui, je sais le reconnaître quand il le faut) auprès de la Fédération de Pêche afin d'obtenir une prolongation de la saison jusqu'au 20 Octobre.

CQFD

En conclusion, j'ai servi de fusible. Il faut donc le changer en mettant un autre homme à ma place. D'autre part j'ai 64 ans et j'ai d'autres projets qui vont m'éloigner tout ou partiellement du canyon.

Par ailleurs j'ai conscience que diverses personnes n'adhèrent pas au GPC 66 eu égard à ma présence au poste de président.

En guise de mot de la fin je dirai simplement que je "vie" le canyon depuis 1991, j'y ai beaucoup œuvré tant personnellement mais aussi en tant qu'agent de l'Etat avec des satisfactions et aussi des déboires. Deux points me reviennent à l'esprit:

Positif: Certains ne se souviennent pas, ou ne savent pas, que j'ai négocié, avec succès, pendant fort longtemps avec le Maire de REYNES de l'époque, Monsieur Vilallongue, (et oui) pour la réouverture des ANELLES et du MAS CAL SANT canyons majeurs de notre département. A bon entendre salut.

Négatif: L'interdiction de la pratique du MOLITG pour lequel j'ai remué ciel et terre. D'autres n'ont pas réussi aussi, à l'instar de Jean Vilallongue qui avait pourtant une autre entrée.

J'ai certainement commis des erreurs, mais j'ai toujours fait en sorte que mes actions soient au bénéfice de tous.

Toutes ces actions ont demandé un travail considérable en temps et en moyens financiers.

Comme je l'ai mentionné en introduction, je remercie Jean VILALLONGUE et Arnaud SIMON pour leur engagement sans faille, l'étroite communication entre nous, et surtout la confiance réciproque qui a été de mise, Marc ROLLOT pour son engagement à divers titres et plus particulièrement dans son rôle de trésorier, Thierry ROCQUE qui a suivi avec Jean le dossier du label "SUD DE FRANCE", Dom WHITE très présent aussi et enfin nos charmantes collègues féminines Adeline, Cécile, Elsa, Agate.... qui apportent leurs regards féminin.....dans un monde de brute! (touche humoristique)

Beaucoup d'autres ont apporté leurs soutien, je ne les citerai pas tous, mais qu'ils en soient remerciés.

Le GPC 66 se porte bien mais il faut faire un effort important dans les adhésions.

Encore un grand merci à Arnaud qui s'oriente vers une nouvelle vie. Je et nous lui souhaitons bon vent.....

Rapport moral voté à l'unanimité

2. Bilan Financier :

L'opération équipement a utilisé plus que les cotisations récoltées durant l'année. Il apparaît important de trouver de nouveaux adhérents.

3. Modification des statuts :

- a) Changement d'adresse : Suite au départ du secrétaire et pour des commodités de réception de courrier bancaire il est proposé de modifier l'adresse du siège social à l'adresse du trésorier actuel. L'adresse du GPC66 sera à partir de ce jour chez Mr Marc ROLLOT au 8 Rue du Llech 66500 VILLERACH. Il faudra faire connaître cette modification à l'INSEE et à la préfecture.

- Cette modification est votée à l'unanimité
- b) Article 1 : il est proposé de modifier l'article afin de pouvoir intégrer les collègues limitrophe qui interviennent dans le département. Il est proposé ce qui suit : « L'association dite **Groupement des Professionnels du Canyon des Pyrénées-Orientales, dénommé aussi** sous l'abréviation **GPC66**, est un regroupement des professionnels exerçant dans les canyons des Pyrénées-Orientales. » le reste de l'article reste inchangé.
Cette modification est votée à l'unanimité
- c) Article 2 : il est proposé ce qui suit : « Est membre affilié toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle sur les sites de canyons des Pyrénées-Orientales. »
Cette modification est votée à l'unanimité
- d) Article 5 : « Par la perte de la validité de la carte professionnelle » est supprimé
Cette modification est votée à l'unanimité.
- e) Article 7 : Notion de quorum il est proposé ce qui suit : « L'AG ne pourra se dérouler que si un tiers du quorum est atteint. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint une assemblée générale se tiendra une demi-heure plus tard avec le même ordre du jour. Cette deuxième assemblée pourra délibérer et prendre toutes les décisions prévues par les statuts quel que soit le nombre de membres présents.».
Cette modification est votée à l'unanimité
- f) Article 8 est modifié par : « Article 8 est modifié par : « Le GPC66 est administré par un Comité Directeur constitué d'au moins 3 membres et au maximum 10 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget. »
Cette modification est votée à l'unanimité
- g) Article 12 est modifié par : « Après l'élection du Président par le Comité Directeur. Le Comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau, composé d'un secrétaire et d'un trésorier. Si le comité directeur le souhaite il peut élire un vice-président, un secrétaire adjoint, et un trésorier adjoint. Les membres sont rééligibles. »
Cette modification est votée à l'unanimité

4. Les cotisations:

Il est proposé les cotisations suivantes :

Membre affilié personne physique : 50 €

Membre affilié personne morale : 100 €

Membre associé : 50 €

Membre d'honneur : 50€

Cette proposition est votée à l'unanimité

5. Règlement Intérieur :

Voir document en annexe.

Voté à l'unanimité par l'assemblée

6. Election Comité Directeur :

Six personnes se sont inscrites pour l'élection au Comité Directeur :

DURBET Jérôme, LAFFONT Alain, NOEL Elsa, ROLLOT Marco, ROCQUE Thierry, VILALLONGUE Jean.

Nombre de votants : 11

Bulletin émis : 11

Bulletin nul : 0

La majorité absolue est de 6 voix.

Le comité directeur est élu à l'unanimité

7. Election du Président :

Il est proposé Jean VILALLONGUE comme président, il élu à l'unanimité.

8. Présentation du Bureau :

PRESIDENT
VILALLONGUE Jean
PRESIDENTE ADJOINTE
NOEL Elsa
SECRETARE
ROCQUE Thierry
SECRETARE ADJOINT
LAFFONT Alain
TRESORIER
ROLLOT Marc
TRESORIER ADJOINT
DURBET Jérôme

9. Sud de France:

Le GPC66 est le représentant de la filière APN pour les Pyrénées Orientales au niveau des têtes de réseau à la Région Languedoc-Roussillon.

Nous participons avec le Pays Cathare APN, Le Pays Hérault APN, Prosport48 et Prosport30 à l'élaboration des cahiers des charges du Label Sud de France. Avec LRSET et le CRT à la mise en place du plan de développement des APN en LR par le Conseil Régional.

Lors de ces réunions la présence des institutions départementales du 66 manquait cruellement, puisque nous étions les seuls des PO, alors celles des autres départements étaient bien représentées (CCI Aude Hérault, CRCI, CDT Aude et Hérault, les PNR (sauf les PO), DIREN, CROS etc...).

L'inexistence d'une CDESI dans le département des Pyrénées Orientales est un sacré handicap pour avancer sur ce dossier comme les autres départements du LR. L'ensemble des problèmes évoqués par ce collectifs lors des réunion avec la région portent sur les différents freins au développement des APN que rencontre les acteurs professionnels de la région sur le terrain.

La problématique de la concurrence déloyale exercée par d'autres ressortissants européens et particulièrement les hollandais a été mis en avant.

10. Questions diverses :

- Jean Guitard demande comment ont été évaluées financièrement les différentes opérations de rééquipement aux Gourg des Anelles, Llech et Galamus. L'ensemble du matériel d'équipement acheté a coûté 940 €, le temps de travail réalisé par l'ensemble des Professionnels du canyon, ainsi que la mise à disposition de leur matériel personnel (perforateurs, mèches, cisaille, tire-fort, outils) et les frais de déplacement ont été chiffrés au prix de 400 €/jour par personne.
1. Le coût de rééquipement du Llech est évalué à 11 185 €
 2. Le coût de rééquipement des anelles est évalué à 2280 €
 3. Le coût de rééquipement de Galamus est évalué à 2 280 €
L'ensemble du rééquipement porte à un coût global de 16 745 €.

Projets et Perspectives 2014

- Accepter l'adhésion des moniteurs de l'Aude et limitrophes (ceux qui travaillent sur les canyons des P-O) en tant que membres associés. Accepter les personnes morales
- Modifier les statuts : les droits et conditions d'adhésion seront notés dans le règlement intérieur et non plus dans les statuts.
- Relancer le projet de panneaux de signalisation sur les canyons
- Essayer de pérenniser la prolongation exceptionnelle obtenue en 2013. Pour cela provoquer une réunion avec la DDJS et la fédé de pêche pour renégocier totalement l'arrêté actuel, à l'instar de ce qui se fait dans les Alpes-Maritimes. Suivre la poussée de la Région(CRT). Décaler la période d'ouverture et fermer fin octobre avec au moins un canyon par site.
- Etudier la faisabilité de réouverture des canyons : Molitg, Nyer, Finestret.
- **Canigou grand site** : Marco ROLLOT sera le référent canyon pour cela avec en appui les autres pros locaux. Mise en place d'un schéma touristique.
- **Définir des référents canyon par massif** pour intervenir auprès des collectivités sur les discussions/projets/problèmes à venir. Une réunion est prévue le 10 décembre à Galamus pour une problématique sur l'accès parking aux moniteurs canyons.

Fermeture de l'assemblée générale à 21h.

Président

Secrétaire

Trésorier

Signature : VILALLONGUE Jean

Signature : ROCQUE Thierry

Signature : Marco ROLLOT